

Cauvicourt

Smictom : encore trop de refus sur les déchets triés



Lors de la réunion du Smictom, la semaine dernière, les responsables ont rappelé que tous les emballages se triaient.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Le Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Bruyère (Smictom) est une des quatorze collectivités actionnaires du centre Normantri, un centre de tri à vocation interdépartementale qui sera construit à Colombelles.

Réuni, la semaine dernière, le Smictom s'est engagé, pour l'amortissement de ce centre de tri, à lui attribuer un marché public de service portant sur des prestations relatives au transport, au tri et au conditionnement de ses collectes d'emballages, de papiers et de cartons.

« Des enjeux économiques importants »

Ce marché ne comprend pas le verre. « Il sera d'une durée minimale de sept ans à compter de la mise en service du centre de tri. Pour le Smictom, ce sera à partir du 7 février 2024 », a précisé Cyril Lemoigne, responsable technique du Smictom.

Normantri aura une capacité de

55 000 t par an. En attendant d'intégrer Normantri, le Smictom continue de traiter sa collecte sélective avec des entreprises de recyclage.

Patricia Fieffé, la présidente, a rappelé à cette occasion l'importance de respecter les consignes de tri afin d'amortir la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui va passer de 18,30 € à 45 € la tonne, en 2022. « **Les enjeux économiques sont importants.** »

Les tonnes de refus de prise en charge sur les chaînes de tri sont encore relativement importantes, alourdissant la facture pour le Smictom et les usagers. « **20 à 25 % des déchets collectés dans les sacs jaunes n'ont rien à y faire,** a ainsi indiqué Cyril Lemoigne. **Ils sont à mettre avec les ordures ménagères.** »

Et de rappeler que les habitants disposent de tous les outils d'informations sur les déchets à trier. Il s'agit, en résumé, de tous les emballages et les journaux.